

2026



MUNICIPALES 2026

Le MRAP interpelle les candidat(e)s



SOMMAIRE

- 1** Accueillir et intégrer les personnes étrangères
- 2** Relations Internationales
- 3** Lutter contre les discriminations
- 4** Tsiganes, Roms et gens du voyage
- 5** Pour une mémoire citoyenne



Élections municipales : le MRAP interpelle les candidat(e)s

Alors que la campagne des élections municipales 2026 bat son plein, le MRAP interpelle les candidat(e)s sur certaines de leurs responsabilités. Concerné par tous les aspects de la vie publique, c'est avant tout sur les principales préoccupations et revendications relevant de son champ d'action que le MRAP souhaite attirer l'attention. Il s'adresse aussi bien aux élu(e)s sortant(e)s qu'aux candidat(e)s pour qu'ils intègrent ces questions dans leurs réflexions et propositions.

Nous invitons nos militant(e)s, comme tous les citoyen(ne)s, à interpeller les candidat(e)s sur leurs intentions dans le domaine de **l'accueil des personnes étrangères** dans leur commune. La **lutte contre les discriminations** est aussi une responsabilité des municipalités. Elles ont parfois besoin d'avoir une politique vis-à-vis des populations désignées comme **Tsiganes, Roms ou Voyageurs**. Enfin les communes sont le territoire où s'inscrit **la mémoire** des blessures et des victoires des droits humains.

1

Accueillir et intégrer les personnes étrangères

1

Participation des personnes étrangères non communautaires

- Êtes-vous favorables au droit de vote des étrangers aux élections municipales (sous certaines conditions de séjour) ?
- Que pensez-vous de la citoyenneté de résidence ?
- Proposez-vous d'autres formes de participation : conseils consultatifs des résidents étrangers, participation aux referendums, budgets participatifs ?
- Quels efforts peut-on faire pour impliquer les étrangers dans la vie de la cité, pour aller chercher ceux qui en sont éloignés ou s'estiment illégitimes ?
- Quels contacts avez-vous avec les associations fondées sur l'origine ? Que peut-on faire pour les impliquer dans la vie communale ?



Affiche MRAP

2

L'action sociale

- Les associations d'étrangers sont-elles associées aux politiques locales de cohésion sociale ? Y a-t-il une co-construction de ces politiques ?
- Si vous avez des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), quelle action y menez-vous par rapport à leur composition sociale et ethnique ?
- Comment favoriser l'accès au droit commun des populations étrangères ?
- Doit-il y avoir des adaptations du droit commun et des actions spécifiques pour les étrangers : administration, hébergement, inclusion, travail, mobilité, traduction ?
- Avez-vous observé des phénomènes de ghettoïsation et si oui comment les combattre ?
- Doit-on identifier les discriminations liées à l'origine et comment les gérer ou les combattre ?
- Y a-t-il dans votre commune des lieux d'accueil spécifiques pour les migrants (CADA, foyer ...). Est-ce que cela implique des mesures d'accueil et d'intégration ?
- Combattez-vous les préjugés de certains envers ces lieux ?

1

Accueillir et intégrer les personnes étrangères

3

Les discriminations

- Avez-vous ou demanderez-vous des études sur les phénomènes de discrimination liée à l'origine dans votre ville ?
- Dans quels domaines peut-on les rencontrer ?
- Votre équipe a-t-elle un responsable dédié à ces questions ?
- Quelles structures mettre en place pour les combattre, dans la population ou dans l'administration ?
- Quelle formation pour les personnels dans ce domaine ?



Affiche MRAP

4

Culture

- Que ferez-vous pour valoriser les diverses cultures étrangères ?
- Pour les faire se rencontrer ?
- Pour combattre les préjugés ?
- Les différentes religions ont-elles des lieux de culte respectés, ont-elle des relations entre elles ?
- Y a-t-il des structures ou des pratiques spécifiques d'accueil et d'hospitalité ?
- Y a-t-il des structures d'apprentissage du français, publiques ou associatives ?
- Les aidez-vous ?
- Quels sont les lieux d'échange et d'intégration, culturels ou sportifs ? Comment les favoriser ?

2

Relations internationales

- Quelle politique pensez-vous mener concernant les jumelages de votre ville, ceux existants ou à envisager ?
- L'accueil de délégations étrangères ?
- Quels rencontres interculturelles prévoyez vous ?

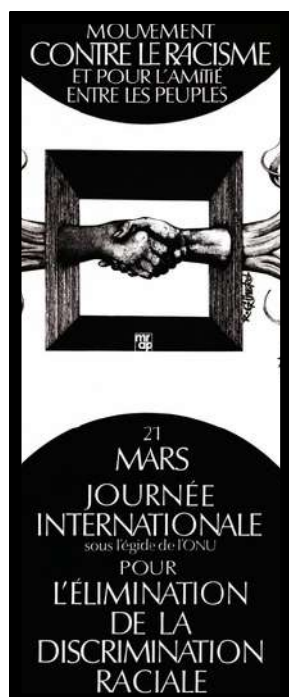
Lutter contre les discriminations

Prévenir et lutter contre les discriminations est une responsabilité des municipalités. Les discriminations sont une rupture d'égalité et un délit. Il convient de s'assurer que tout dispositif des politiques publiques en est exempt.

- Dans ce domaine, quel est rôle pour les élus des collectivités territoriales ?
- Votre liste a-t-elle des engagements dans ce domaine ?
- Pensez-vous élaborer un plan territorial de lutte contre les discriminations ?
- Avez-vous déjà fait des études ou mené des réflexions sur ce phénomène dans votre territoire ?
- Quelqu'un dans l'équipe municipale est-il chargé spécifiquement de cette question ?
- Comment cette question est-elle prise en charge ?
- L'ensemble des élus est-t-il sensibilisé et formé sur cette question ?
- Envisagez-vous un plan de formation de l'ensemble des agents de la commune sur cette question ?
- Y a-t-il un dispositif d'accueil, d'aide et de conseil aux victimes de discrimination, dans différents domaines ?
- Quelle est votre collaboration avec le Défenseur des droits, en particulier son correspondant local ?
- Quels sont vos rapports avec les associations qui agissent dans ce domaine, les aidez-vous, avez-vous des partenariats ?
- L'engagement de la collectivité sur cette question est-il connu des citoyens et citoyennes ?
- Avez-vous des outils ou des campagnes de communication sur ce sujet ?



Affiches MRAP



4

Tsiganes, Roms et gens du voyage

- Votre commune a-t-elle des populations considérées comme Tsiganes, Roms ou Gens du voyage ? Quelqu'un est-il chargé de leur sociologie, leur origine, leur mode de vie et de résidence, temporaire, en bidonvilles, en squats, en logements, dispersés ou dans un quartier ?
- La commune est-elle en contact avec eux ou avec leurs associations ? La commune a-t-elle une commission qui s'occupe de ces questions ? Comment la municipalité traite-t-elle les questions suivantes :
- Les inscriptions sur les listes électorales, possibles pour tous les citoyens européens (donc les Roumains et les Bulgares).
- La domiciliation, essentielle pour de nombreuses démarches. Elle peut être attestée par tout moyen, et est de droit au CCAS pour les personnes à la rue, ou aussi en bidonville.
- L'inscription des enfants à l'école, qui est inconditionnelle, quelle que soit la situation des parents. Toute domiciliation est possible, même par déclaration sur l'honneur.
- Les conditions de vie décentes : accès à l'eau et aux sanitaires, à l'enlèvement des déchets.
- Les conditions d'expulsion. Sont-elles faites après un diagnostic social et avec des solutions d'hébergement ? Avez-vous connaissance des bonnes pratiques dans ce domaine ? La commune a-t-elle un plan de résorption des bidonvilles et de l'habitat indécent ?
- Savez-vous que le Collectif Romeurope dispose d'un guide et peut favoriser le dialogue sur ces sujets ? La FNASAT (Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et des Gens du Voyages) peut également apporter une aide importante.
- Quelle est votre politique de stationnement : la commune ou la communauté de commune a-t-elle une aire de stationnement ? Comment est prise en charge sa gestion ? Quelle est la plus proche ? Le Plan départemental est-il respecté ?



La mémoire est un élément constitutif de la construction citoyenne. Une municipalité a une responsabilité importante dans ce domaine.

La mémoire s'inscrit dans l'espace public. Dans votre équipe municipale, y a-t-il une personne ou une commission en charge de la réflexion sur la présence de l'histoire dans votre territoire : avez-vous des lieux emblématiques (de façon positive ou négative) de l'histoire des droits humains ?

- Sont-ils mis en valeur dans une perspective pédagogique pour la construction de la citoyenneté ?
- Avez-vous une réflexion sur les noms de vos rues et espaces publics (places, jardins, bâtiments ...). Peut-on, doit-on mettre en débat leur modification ?
- Avez-vous fait un recensement des monuments, statues ou plaques présents sur votre territoire ? Suivez-vous les nombreuses expériences actuelles sur le traitement dont ces installations font l'objet : déplacement, accompagnement pédagogique concernant leur présence et leur histoire ?

La mémoire fait l'objet d'une politique. Dans le cadre de ses responsabilités civiques, une municipalité se doit d'avoir une politique mémorielle.

- La réflexion sur ces questions et les intentions poursuivies sont-elles connues et publiques ? Cette politique implique-t-elle les citoyens pour qu'ils participent à cette réflexion ?
- Prendrez-vous des initiatives culturelles liées à la mémoire des droits humains, qu'elles soient de dimensions locales ou générales ?
- Proposez-vous aux structures d'éducation, scolaire ou populaire, des initiatives ou des partenariats dans ce domaine ?
- Avez-vous des relations avec les structures ou associations qui ont dans leurs activités le traitement mémoriel des droits humains ? Que faites-vous pour les soutenir ?



**MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET
POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES**

43 BOULEVARD DE MAGENTA, 75010 PARIS - 01 53 38 99 99

WWW.MRAP.FR - MRAP@MRAP.FR - @MRAPOFFICIEL

